



Annuler une caution solidaire

Par **DAVIDPEL**, le **29/05/2009** à **17:58**

Bonjour, MON COLEGUE ET MOI MEME NOUS SOMMES PORTE CAUTION SOLIDAIRE POUR UN EMPRUNT POUR NOTRE SOCIETE, lors de l'acte mon collegue avait un rendez vous ne pouvez se presenter je suis donc partie avec un autre associe qui a dut rediger l'acte en se faisant passer pour lui. aujourd'hui nous avons depose le bilan a cause de la crise et la banque nous demande de rembourser la somme totale que pouvons nous faire pour annuler la caution ou trouver une faille pour faire valoir la nullite

merci d'avance de votre aide

Par **Solaris**, le **02/06/2009** à **21:33**

Bonjour,

Le présent forum est destiné à aider les personnes qui en ont besoin et non à permettre aux gens d'échapper à leurs responsabilités.

Dans la mesure où la banque n'a pas à vérifier l'identité, votre collègue encourt simplement des poursuites au tribunal correctionnel pour usurpation d'identité: donc en plus du paiement du prêt, il faudra régler une forte amende voir plus....